

examinée par les autorités judiciaires mexicaines afin de déterminer si l'accusation d'importation pouvait être réduite à la simple possession. L'ambassadeur a par la suite été avisé que l'accusation d'importation ne serait pas retenue. L'avocat du jeune homme n'a plus qu'à se procurer le document nécessaire pour obtenir la libération de son client.

Les parents de Gordon Arnold ont déposé \$3,150 auprès du Ministère pour venir en aide à leur fils; de cette somme, \$1,775 lui ont déjà été remis, sur demande et contre reçus, en cinq versements. Un solde de \$1,375 reste à sa disposition.

Gordon Arnold partage avec un autre détenu une cellule semblable à celle de Leslie Fieger; il a pris des dispositions pour obtenir certains aliments ainsi que d'autres articles et services.

Le gouvernement canadien porte une attention toute particulière aux allégations qui ont été formulées par les détenus canadiens et américains lors de leur grève de la faim dans les prisons mexicaines. L'ambassadeur du Canada au Mexique a demandé une enquête à cet égard. Il a notamment demandé qu'on examine:

- a) les allégations touchant les mauvais traitements subis par les prisonniers, et
- b) les plaintes selon lesquelles on aurait refusé aux détenus canadiens l'accès à un avocat et à un agent consulaire canadien au moment de leur arrestation et durant leur premier interrogatoire.